

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-14-1900 promulguant dans la Colonie le décret du 27 Janvier 1865

n° 3-14-1900

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 septembre 1900

Numéro JO
n° 14 du 20/09/1900

Date du numéro
20 septembre 1900

VISAS

Le Gouverneur p. 1. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premierr — Est promulguée dans le Protectorat de la Côte Française des Somalis et Dépendances, le décret du 27 Janvier 1859, portant règlement d'Administration publique sur les curatelles aux successions et biens vacants. Art, 2, — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

G. ANGOULVANTPar le Gouverneur,Le Secrétaire Général p. i.,Signé : CHARLAT.